

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 18 août 2025, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2025-554 modifiant le Règlement SH-2024-547 concernant le zonage incitatif, afin de faciliter l'application du règlement.*

Les zones M11-104, M11-105, M11-106, M11-108, H12-022, H12-013, H12-070, H12-023 et H13-058 sont concernées par le projet de règlement.

Ces zones peuvent être consultées sur la carte interactive accessible par le lien internet suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/carteinteractive/>.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 15 septembre 2025 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 3 septembre 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert